



AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 15 mars 2023, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion des travaux de raccordement à hauteur de « 4, Hauptstrooss » à Wilwerdange de jeudi 16 mars 2023 jusqu'à vendredi 17 mars 2023 inclus, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation ;

- **Le tronçon de rue de la N12 à hauteur de « 4, Hauptstrooss » à Wilwerdange comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé, sera rétréci et la circulation y sera réglée par des signaux colorés lumineux, de jeudi 16 mars 2023 jusqu'à vendredi 17 mars 2023 inclus.**
- **Trottoir fermé le long de la N12 à hauteur de « 4, Hauptstrooss » à Wilwerdange comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé, avec mise en place d'une déviation pour les piétons, de jeudi 16 mars 2023 jusqu'à vendredi 17 mars 2023 inclus.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.
le bourgmestre:
signé Edy Mertens

paw
le secrétaire

Enlever le « 20/03/2023 »